



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION DE PRESTATION  
D'AUDITS DU MARCHÉ DE RESTAURATION  
DES ÉTABLISSEMENTS DE LA PETITE  
ENFANCE**

**DÉCISION N° DM-25-090  
EN DATE DU 01 AVRIL 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-498 en date du 2 juin portant délégation de fonction à Madame Muriel Ruffenach, déléguée dans les fonctions relatives à la petite enfance et au suivi des travaux dans les crèches ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de poursuivre les contrôles de la prestation de restauration des établissements de la petite enfance ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société « *Question de Bon Sens* » concernant la prestation d'audit du marché de restauration de la petite enfance ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** le contrat de prestation d'audits du marché de restauration des établissements de la petite enfance avec la société « *Question de Bon Sens* », pour un montant total de 7 940 € HT, soit 9 528 € TTC.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

La Conseillère municipale déléguée à la petite  
enfance et au suivi des travaux dans les crèches,

***Signé***

**Muriel RUFFENACH**